



MARATHON FEMININ 12h by NIGHT



Maj 29/08/2025

REGLEMENT INTERIEUR

Le Marathon Féminin « **12h by night** » est placé sous l'autorité de la Commission Féminine du Comité Départemental des Alpes Maritimes. Cette compétition de type animation n'attribue pas de points de catégorisation et de points Gazelles.

Elle se déroule :

- ✓ Sur **12 heures de nuit**, à partir de 21h jusqu'à 9h le lendemain
- ✓ En équipe Non Homogène composées de **4 joueuses** (avec des parties en triplette et doublette)
- ✓ Les équipes qui s'inscriront de manière incomplètes ou correctes ne seront pas acceptées
- ✓ Compétition **limitée à 32 équipes**, ouverte à toutes les licenciées féminines (département et hors département 06).
- ✓ Toutes les équipes s'engagent à rester **complète jusqu'à la fin** de la compétition.

Article 1 : Inscription

Les inscriptions sont prises uniquement en ligne, avec paiement sécurisé [FFPJP Alpes Maritimes \(ffpjp-concours.fr\)](http://ffpjp-alpes-maritimes.fr).

Les frais d'inscription sont de 81€ en 2025, elles intègrent les mises, les frais de repas et les frais d'inscription en ligne. [Ces frais sont révisables chaque année.](#)

La date d'ouverture et fin des inscriptions sont communiquées sur le site du CDAM et la page Facebook FFPJP CD06.

Les équipes doivent s'inscrire et s'acquitter des droits d'inscription dans les délais fixés.

Article 2 : Déroulement général

Le marathon se déroule sur 12 heures de nuit, à partir de 21h jusqu'à 9h le lendemain, en 8 parties.

Les joueuses doivent se présenter à 20h30 à la table pour explications et retraits des cartons.

Les parties débutent à 21h précises. Le coup de sifflet qui annonce la fin de cet évènement se fait à 9h suivi d'une remise de prix après calcul des points et validation des résultats.

Article 3 : Durée des parties

Le temps des parties est variable (entre 40 et 50 minutes).

Le début et la fin des parties sont annoncés par un coup de sifflet.

La gestion du temps des parties et des temps de repos entre les parties sont de la responsabilité du délégué.

La partie s'arrête automatiquement dès qu'une équipe atteint les 13 points.

Pour jouer une boule, le temps imparti est de 30 secondes.

Après le signal de début de la partie, l'équipe absente est pénalisée d'un point toutes les 5 minutes de retard.

Au signal de fin de la partie, la mène commencée (même si le but a été envoyé de façon non réglementaire) doit se terminer (pas de mène supplémentaire si le bouchon sort).

Article 4 : Points des parties et classement

Victoire en 13 pts avant le coup de sifflet	5 points
Victoire au coup de sifflet final (également par abandon ou exclusion de l'équipe adverse)	3 points
Partie nulle	2 points
Défaite	1 point
Forfait	0 point

NB : dans le cas d'un nombre impair d'équipes participantes, l'équipe qui jouera contre « l'exempte » se verra attribuer 3 points. Le score enregistré sera égal à la moyenne des points concédés par l'équipe sur l'ensemble de ses parties gagnées.

Dans le cas d'un abandon en cours de compétition, tous les points de cette équipe seront conservés.

Le classement des équipes se fera comme suit :

- 1- Nombre de points des parties jouées
- 2- En cas d'égalité : - Nombre de parties gagnées
-Goal avérage

Article 5 : Cadre de jeu

Les parties se jouent dans le cadre de jeu réglementaire tracé

Le bouchon ou les boules qui dépassent entièrement ce cadre sont nulles.

Au lancé du bouchon, celui-ci doit se situer à plus d'un mètre des lignes du fond de jeu et à 50cm minimum des lignes de côté de jeu.

Article 6 : Tenue vestimentaire

Les joueuses doivent impérativement être habillées avec un haut portant l'identification du club ainsi qu'un bas sportif.

Article 7 : Déroulement de la journée

21h00 – 22h00 => 1^{ère} partie triplette
22h15 – 23h15 => 2^{ème} partie doublette
23h30 – 00h30 => 3^{ème} partie triplette
00h45 – 01h45 => 4^{ème} partie triplette
01h45 – 02h45 => Repos et buffet sucré salé
03h00 – 04h00 => 5^{ème} partie triplette
04h15 – 05h15 => 6^{ème} partie doublette
05h30 – 06h30 => 7^{ème} partie triplette
06h30 – 07h30 => Petit déjeuner
07h45 – 08h45 => 8^{ème} partie quadrette
09h00 – 10h00=> calcul de pts et remise des prix

Article 8 – Récompenses

Les récompenses sont distribuées à la fin de compétition aux équipes présentes.

La répartition des prix est affichée au niveau du poste du délégué.

La dotation est fixée par l'organisateur.

Les prix sont répartis de la façon suivante :

1er	400€
2ème	360€
3ème	280€
4ème	240€
5ème	200€
6ème	160€
7ème	120€

La répartition des prix est affichée au niveau de la table de marque.

Article 9 : Discipline

Toute joueuse ne respectant pas le présent règlement intérieur reçoit un premier avertissement et une exclusion immédiate en cas de récidive. **Elle ne pourra plus participer aux autres compétitions d'animation organisées par la Commission féminine** de l'année en cours ainsi que celles de l'année suivante.

Article 10 : Autre

Tous les cas non prévus au présent règlement sont traités par la Commission Féminine du Comité Départemental des Alpes Maritimes dont les décisions sont sans appel.

Pour tout renseignement complémentaire :

Email : cdamcommissionfeminine@gmail.com